



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 875-02-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 875-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES LIMITES DES AIRES D'AFFECTATION H04-19 ET C04-16 AFIN D'Y INTÉGRER LE PPU DU SECTEUR DU QUARTIER OUEST.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 août 2013, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le projet de Règlement numéro 875-02-2013 intitulé « *RÈGLEMENT NUMÉRO 875-02-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 875-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES LIMITES DES AIRES D'AFFECTATION H04-19 ET C04-16 AFIN D'Y INTÉGRER LE PPU DU SECTEUR DU QUARTIER OUEST* ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi **29 août 2013 à 19h00** à la salle du conseil municipal situé au 88, boul. de Bromont à Bromont. Au cours de cette assemblée publique, Madame la mairesse ou son mandataire, expliquera le projet de règlement numéro 875-02-2013 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro 875-02-2013 et son résumé peuvent être consultés à l'hôtel de ville située au 88, boulevard de Bromont, de 8h00 à 12h et de 13h à 16h00, du lundi au vendredi.

RESUME DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le plan d'urbanisme de la Ville de Bromont est en vigueur depuis 2003. Lors de l'élaboration du plan d'urbanisme, la Ville préconisait des usages commerciaux le long du boulevard Pierre-Laporte. De plus, la vision préconisait du résidentiel entre cette zone commerciale et le chemin Granby au sud de la zone agricole permanente.

Près de dix années plus tard, avec, entre autres, l'arrivée de deux nouveaux centres de recherche et développement dans le Parc scientifique Bromont, la Ville considère que le secteur résidentiel à proximité doit faire l'objet d'un exercice de planification détaillée. C'est pourquoi elle souhaite intégrer à son plan d'urbanisme un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le quartier ouest dans le secteur Pierre-Laporte et éliminer la zone commerciale prévue au plan d'urbanisme le long du boulevard Pierre-Laporte.

Le programme particulier d'urbanisme prévoit une planification détaillée qui comprendra l'implantation du réseau d'égouts dans ce secteur, une zone naturelle préservée le long de la rivière Yamaska, ainsi qu'une plus grande densification résidentielle pour y permettre la construction d'environ 500 unités d'habitation dans les prochaines années.

Donné à Bromont, ce 14^e jour d'août 2013.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A., OMA